



Dépôt	Vol
	N°

Formalité de publicité du

VOL.

N°

DEPARTEMENT

COMMUNE

CADASTRE  
ET  
PUBLICITE FONCIERE

Remaniement du cadastre

## PROCES-VERBAL

### Changement des désignations Cadastrales à la suite du remaniement

(Loi du 18 juillet 1974, art. 6 – Décret du 14 octobre 1955, art. 26 et 28)

Un arrêté préfectoral en date du \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ a autorisé sur la commune de \_\_\_\_\_ l'ouverture de travaux de remaniement.  
Le présent PV a pour objet { totale (1)  
l'incorporation { partielle (1)

des résultats du remaniement tels qu'ils sont consignés sur les documents ci-après :

- table directe comportant \_\_\_\_\_ feuillets et \_\_\_\_\_ annexes  
(situation ancienne) (situation nouvelle)
- table inverse comportant \_\_\_\_\_ feuillets et \_\_\_\_\_ annexes  
(situation nouvelle) (situation ancienne)

Dressé par le Cadastre et transmis à la Conservation des hypothèques  
de \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

Le Directeur,

(1) Mettre une croix dans la case correspondante

# NOTICE EXPLICATIVE

## TABLE DIRECTE

Intitulé	Colonne	Contenu	Commentaire
P.F.	6	x	Parcelle ancienne publiée au fichier immobilier.
D.R.	7	D R	Parcelle ancienne divisée. Parcelle ancienne réunie à une autre parcelle ancienne.
B.T.	9	B, T ...	En situation ancienne, parcelle bis, ter (1).
P.F.C.	10, 14	P F C	Partie de biens non délimités (2). Identifiant fiscal. Copropriété.
Surface	11, 15	Nombre	Contenance cadastrale ancienne et nouvelle de la parcelle
Propriétaire	16, 17	Lettre ou symbole et nombre	Numéro communal de propriétaire.

## TABLE INVERSE

Intitulé	Colonne	Contenu	Commentaire
P.F.C.	7, 14	P F C	Partie de biens non délimités (2). Identifiant fiscal. Copropriété.
Surface	8, 15	Nombre	Contenance cadastrale ancienne et nouvelle de la parcelle
P.F.	9	x	Parcelle ancienne publiée au fichier immobilier.
D.R.	10	D R	Parcelle ancienne divisée. Parcelle ancienne réunie à une autre parcelle ancienne.
B.T.	13	B, T ...	En situation ancienne, parcelle bis, ter (1).
Propriétaire	16, 17	Lettre ou symbole et nombre	Numéro communal de propriétaire.

(1) En situation nouvelle les parcelles bis ou ter ne se retrouvent pas.

(2) Chaque partie en situation ancienne comme en situation nouvelle fait l'objet d'une ligne distincte.